

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL
234 avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY

Rapport du
commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

A l'assemblée générale du District Saône et Loire de Football,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la détermination des produits issus de l'activité du District 71 et les charges liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du District.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A GUEUGNON,

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
LE QUATORZE NOVEMBRE.

AUDITIS

représentée par Sophie LABROSA



Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Dijon

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	265 970.74		253 146.14		12 824.60	5.07
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	261 174.41		293 909.62		32 735.21	11.14
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	12 862.99		16 606.05		3 743.06	22.54
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	1 743.40		3 227.91		1 484.51	45.99
Total I	541 751.54		566 889.72		25 138.18	4.43
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	56 288.21		53 416.64		2 871.57	5.38
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	225 045.15		226 192.23		1 147.08	0.51
Impôts, taxes et versements assimilés	4 437.77		3 855.07		582.70	15.12
Salaires et traitements	197 112.71		206 479.24		9 366.53	4.54
Charges sociales	64 338.89		74 361.05		10 022.16	13.48
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	21 170.52		15 506.54		5 663.98	36.53
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			6 880.03		6 880.03	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	718.00				718.00	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	2 529.73		417.46		2 112.27	505.98
Total II	571 640.98		587 108.26		15 467.28	2.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	29 889.44		20 218.54		9 670.90	47.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	145.94	218.15	72.21	33.10
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	145.94	218.15	72.21	33.10
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	145.94	218.15	72.21	33.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 743.50	20 000.39	9 743.11	48.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 069.99	7 052.78	1 017.21	14.42
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	8 069.99	7 052.78	1 017.21	14.42
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 200.00	1 200.00		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 200.00	1 200.00		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 869.99	5 852.78	1 017.21	17.38
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	549 967.47	574 160.65	24 193.18	4.21
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	572 840.98	588 308.26	15 467.28	2.63
Solde intermédiaire	22 873.51	14 147.61	8 725.90	61.68
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	22 873.51	14 147.61	8 725.90	61.68

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	774.82	774.82				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	21 535.76		21 535.76		21 535.76	
	Constructions	616 205.80	288 244.49	327 961.31	62 744.33	265 216.98	422.69
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	123 171.62	87 195.02	35 976.60	22 213.59	13 763.01	61.96
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	195.56		195.56	195.56			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	761 883.56	376 214.33	385 669.23	85 153.48	300 515.75	352.91	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	45 843.51	7 599.70	38 243.81	27 347.10	10 896.71	39.85
	Autres créances	130 915.28		130 915.28	125 935.15	4 980.13	3.95
Valeurs mobilières de placement	166 132.57		166 132.57	204 990.52	38 857.95	18.96	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	44 730.17		44 730.17	123 272.89	78 542.72	63.71	
Charges constatées d'avance (3)	1 988.41		1 988.41	1 242.24	746.17	60.07	
Total III	389 609.94	7 599.70	382 010.24	482 787.90	100 777.66	20.87	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 151 493.50	383 814.03	767 679.47	567 941.38	199 738.09	35.17	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	406 368.30		420 515.91		14 147.61	3.36
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	22 873.51		14 147.61		8 725.90	61.68
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	21 132.21		13 602.20		7 530.01	55.36	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	404 627.00		419 970.50		15 343.50	3.65	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	14 819.00		14 101.00		718.00	5.09
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	14 819.00		14 101.00		718.00	5.09	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	270 000.00		20 475.71		249 524.29	NS
	Emprunts et dettes financières divers	9 117.26		18 130.20		9 012.94	49.71
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 914.24		22 233.78		15 319.54	68.90
	Dettes fiscales et sociales	53 671.19		60 390.02		6 718.83	11.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	8 530.78		12 640.17		4 109.39	32.51
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	348 233.47		133 869.88		214 363.59	160.13
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		767 679.47		567 941.38		199 738.09	35.17

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

348 233.47 133 869.88
20 475.71

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 767 679.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 541 751.54 Euros et dégageant un déficit de 22 873.51- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le District 71 a transféré son siège social au sein du nouveau bâtiment sis 234, Avenue d'Alembert - Zone Coriolis - 71210 TORCY et ce depuis le 01/06/2019.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	775		
Terrains			21 536
Constructions sur sol propre	253 828		274 742
Installations générales agencements aménagements des constructions	84 932		2 704
Matériel de transport	15 738		20 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	81 104		2 705
Emballages récupérables et divers	3 625		
TOTAL	439 227		321 686
Autres titres immobilisés	196		
TOTAL	196		
TOTAL GENERAL	440 197		321 686

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			775	775
Terrains			21 536	21 536
Constructions sur sol propre			528 570	528 570
Installations générales agencements aménagements constr.			87 636	87 636
Matériel de transport			35 738	35 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			83 809	83 809
Emballages récupérables et divers			3 625	3 625
TOTAL			760 913	760 913
Autres titres immobilisés			196	196
TOTAL			196	196
TOTAL GENERAL			761 884	761 884

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	775			775
Constructions sur sol propre	205 349	9 414		214 763
Installations générales agencements aménagements constr.	70 667	2 815		73 482
Matériel de transport	15 738	1 304		17 042
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 890	7 638		66 528
Emballages récupérables et divers	3 625			3 625
TOTAL	354 269	21 171		375 440
TOTAL GENERAL	355 044	21 171		376 214

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	9 414				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 815				
Matériel de transport	1 304				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 638				
TOTAL	21 171				
TOTAL GENERAL	21 171				

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	101 134
Total	101 134

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	44 631
Autres dettes	6 383
Total	51 014

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 988
Total	1 988

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision pour charge a été comptabilisée au titre de l'exercice pour un montant cumulé qui s'élève à 14 819 Euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	4 411
35 à 44 ans	21 à 30 ans	7 745
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 663
Engagement total		14 819

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- augmentation annuelle 1%
- turn over 1%
- taux d'actualisation 2,5%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			14 819
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			